

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 1 octobre 2020

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

DIRECTION : Direction des Finances

N° 3.17

OBJET : Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2020

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée délibérante le projet de décision modificative n° 2 de l'exercice 2020.

Pour l'exercice 2020, après le vote du budget primitif, notre Assemblée a procédé à des ajustements et à la reprise des résultats de l'exercice 2019 à l'occasion du budget supplémentaire. Pour autant la période de préparation du budget supplémentaire n'ayant pas permis d'avoir le recul suffisant pour identifier l'ensemble des impacts financiers de la crise, il vous est proposé de finaliser les ajustements budgétaires dans la décision modificative n°2 .

Ce projet s'établit, pour le budget principal, en dépenses et en recettes à la somme de -13.081.696,83€ dont -16.398.928,63 € pour la section d'investissement, et 3.317.231,80€ pour la section de fonctionnement. Sur ce projet de budget, les dépenses et les recettes s'établissent respectivement comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	- 16 917 928,63 €	Recettes réelles	- 16 671 252,00 €
Dépenses d'ordre	519 000,00 €	Recettes d'ordre	272 323,37 €
<b>Total dépenses</b>	<b>- 16 398 928,63 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>- 16 398 928,63 €</b>
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	3 544 908,43 €	Recettes réelles	3 298 231,80 €
Dépenses d'ordre	- 227 676,63 €	Recettes d'ordre	19 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>3 317 231,80 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>3 317 231,80 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### I. Les dépenses d'investissement

Hors dépenses imprévues, les dépenses réelles d'équipement diminuent de 16.918.844,27€, soit -3,75 % des sommes votées au budget primitif. Cette décision modificative est l'occasion de revoir certains de nos programmes, de lisser les échéanciers de crédits de paiement en fonction de l'évolution des calendriers ou des difficultés rencontrées sur les études de programmation, et des retards pris dans certains dossiers, qui se trouveront ainsi reportés sur 2021 et les exercices ultérieurs. Un rapport spécifique sur la gestion pluriannuelle en autorisations de programme et autorisations d'engagement est soumis à votre examen au cours de cette même séance.

#### 1. Solidarités

Pour les aides aux structures à caractère sanitaire, dans ce projet de DM, il est proposé une inscription de **-1.086.302€**, dont -15.000€ pour le volet des aides aux structures sanitaires, compte tenu du faible nombre de sollicitations. Pour le reste, plusieurs opérations sont reportées en 2021, dont les acquisitions des locaux pour les CMS de Déville-lès-Rouen, Cléon et Yerville et Ramponneau à Fécamp.

Pour le RSA et la politique d'insertion, il est proposé un crédit de **175.000€**. En effet, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, et consécutivement à la crise sanitaire, l'État a augmenté les enveloppes de fonds dits « libres ». Le Département a décidé de s'inscrire dans 2 nouveaux dispositifs de soutien que sont l'abondement du fonds de prêt d'honneur de l'ADIE et du fonds « prêt relève solidaire » de France Active. Ces dispositifs prévoient la possibilité d'octroyer des prêts aux structures de l'économie sociale et solidaire.

Pour l'enfance et la famille, la prévision budgétaire est de **-53.020,02€**, pour tenir compte du faible nombre de demandes d'aide formulées auprès du Département.

Au titre de l'APA et des personnes âgées, les prévisions de cette DM2 sont de **-2.129.775,28€**. Au regard de l'avancée des opérations et des informations obtenues des gestionnaires, il apparaît que les crédits de paiement 2020 ne seront pas consommés.

Pour les personnes en situation de handicap, les prévisions sont de **76.667,52€**, les crédits votés lors du BP s'avèrent insuffisants pour honorer les engagements pris.

Du côté de la coopération internationale, l'étude sur les projets agricoles a dû être interrompue du fait de la crise sanitaire. Les crédits de paiement de 2020 (60.000€) doivent être reportés en 2021.

#### 2. Développement des territoires

Pour les infrastructures portuaires, il est inscrit **830.620,20€** de crédits de paiement supplémentaires pour 2020. D'un côté, 498.114€ sont proposés à la DM2 afin de respecter les conditions statutaires du syndicat du port de Dieppe. Avec les crédits disponibles de 324.486€ dûs au retard dans les travaux du cours de Dakar, du quai de Norvège et de la réhabilitation du Pont Colbert, notre engagement contractuel de 822.600€ pourra être honoré. De l'autre côté, pour les ports départementaux, il est proposé une augmentation des crédits de paiement 2020 de 332.506,20€ afin de permettre le financement de la reprise de la criée de Fécamp (720.000€) et la réalisation de l'étude relative à l'automatisation des ouvrages ainsi que la signalétique portuaire, ensemble des travaux estimés à 820.000€. La réduction des crédits pour la reconstruction de la buse Gayant et pour le port de pêche du Havre de 543.000€ permettra de financer l'ensemble des opérations restant à finaliser en 2020.

Pour l'aménagement du territoire, il est inscrit **-1.096.667€**. Pour les aides à l'aménagement des communes, l'appel à projets expérimental « centres bourgs » lancé en 2015, est aujourd'hui entré dans la phase travaux pour 3 des 6 projets retenus. Par ailleurs, la réflexion sur la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide en faveur de petits aménagements en bourgs centre n'étant pas achevée, il est proposé de réduire de 366.667€ les crédits votés lors du BP 2020. Pour les aides aux équipements des communes, les demandes de versement des aides sont très fluctuantes. Le contexte électoral de 2020, combiné à la crise sanitaire n'a pas été favorable aux demandes de versement des aides octroyées. Ainsi, il est proposé une baisse des crédits de paiement de 500.000€. Enfin pour le financement des études menées par les communes et les intercommunalités dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme réglementaires, la complexité d'élaboration des documents engendre de nombreuses demandes de prorogation de durée de validité de nos subventions, et reporte le versement de ces aides. Aussi, il est proposé une inscription de -30.000€. Sur les aides aux villes et agglomérations, il est inscrit -300.000€ du fait du retard sur le projet « presque Rollet ». Enfin, une prévision budgétaire de 100.000€ est inscrite afin de permettre le reversement au Syndicat département de l'énergie d'une part de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

En ce qui concerne la politique de l'habitat, les prévisions budgétaires sont de **-1.883.333€**. Cela tient, sur le volet du FSL, au taux de consommation jusqu'à l'été qui s'explique par la révision du règlement de gestion du fonds et par la crise sanitaire. On observe aussi une baisse des aides aux impayés d'énergie, qui peut s'expliquer par l'amélioration du parc de logements sociaux, la baisse du coût de l'énergie en 2019, les conditions météorologiques ou encore la mise en place des chèques énergie, et permet l'inscription de -200.000€. Sur le volet des aides à l'habitat, il est proposé -150.000€, la crise sanitaire a impacté l'activité des entreprises du bâtiment et a engendré un report des travaux d'amélioration des logements des particuliers. Pour les opérations de renouvellement urbain, sur la contractualisation ANRU2, les conventions ont été adoptées jusqu'au début de l'année 2020. L'avancement des projets ne permettra pas l'utilisation des crédits votés pour 2020. Aussi, cette DM est l'occasion de restituer 600.000€ de crédits de paiement. Au titre des dispositifs d'aide en faveur du développement de l'habitat, ce sont principalement les bailleurs sociaux qui mobilisent l'aide aux logements PLAI. Néanmoins, l'aide n'est versée qu'à la mise en service du logement. Or, les travaux sont très souvent achevés longtemps avant la mise en service. Le dispositif fera prochainement l'objet de modifications. Du côté des aides à l'habitat en centres bourgs, dispositif adopté en 2019, aucun dossier n'a été soumis à la Commission permanente jusqu'à présent. Ainsi, la prévision budgétaire proposée est de -733.333€. Enfin sur le volet des délégations d'aide à la pierre, compte tenu que la convention de délégation de compétence stipule que le Département ne fait pas l'avance des crédits attendus de l'État, et compte tenu que le Département n'a perçu aucun crédit pour les programmations 2019 et 2020, il est proposé, par souci de sincérité budgétaire, une prévision budgétaire de -200.000€.

Pour les aides à la pêche, il est inscrit **-50.000€** compte tenu de l'absence de définition d'une politique d'aide dans ce domaine.

Au titre des actions économiques en faveur de l'emploi, il est proposé une inscription de **-75.000€** du fait de la réduction de l'AP 2020, justifiée par le faible nombre de demandes de subventions.

Sur l'agriculture, l'élevage et les forêts, il est inscrit un crédit supplémentaire de **50.516,63€**. Cette somme permettra le règlement de commandes à passer avant la fin de l'année.

### 3. Éducation, culture et sports

Les aides aux établissements du 1<sup>er</sup> degré ne sont pas sollicitées par les communes, et sont fluctuantes, ce qui implique une inscription de **-550.000€**. De plus, le contexte électoral de 2020 génère un retard pour le versement des aides octroyées.

Sur les collèges, un crédit de **-7.246.800€** est proposé au titre du plan ambition collèges. Sur le plan collèges, c'est une prévision de -3.861.800€ qui est proposée pour tenir compte du décalage dans les opérations, provoqué par le coronavirus. Pour le plan cuisine, la prévision est de -2.450.000€, là encore la crise sanitaire a très fortement impacté les projets retenus et lancés. Pour les autres travaux, c'est -850.000€ qui ne pourront être réalisés (-50.000€ pour les études, -500.000€ pour les actions contre l'amiante, -100.000€ de travaux d'entretien courant et -200.000€ pour la sécurisation des collèges). Au titre de l'équipement des collèges, c'est une inscription de -150.000€ qui est proposée du fait du décalage dans les opérations sur les demi-pensions des collèges de Boos et du Mesnil-Esnard. Pour le plan équipement sportifs, l'inscription est de -350.000€ pour tenir compte du décalage du démarrage ou de réalisation des opérations. Du côté des équipements informatiques, la crise sanitaire a engendré un besoin accru d'ordinateurs portables pour mettre en place le travail à distance, ainsi qu'un besoin pour des études en vue de la mise en œuvre de classes virtuelles. Ainsi, c'est un crédit complémentaire de 415.000€ qui est inscrit dans ce projet de DM.

Du côté des collèges privés, c'est une augmentation de **70.500€** de crédits qui est proposée dans le projet de décision modificative. Ces crédits permettront de soutenir les projets d'investissements dans le cadre de la loi Falloux, ainsi que l'achat d'équipements informatiques.

Pour la culture et le patrimoine, les crédits proposés sont de **-125.253,35€**. Les différentes tombées d'AP, la fin des travaux pour la restauration de l'église Saint Pierre sur l'abbaye de Jumièges, le report de la restauration des murs du théâtre antique de Lillebonne, mais aussi la réévaluation du coût des travaux d'entretien de l'abbaye de Jumièges aboutissent à une inscription négative de 145.253,05€. Pour les archives, il est proposé une inscription de 20.000€ pour permettre la finalisation de l'acquisition du Chartrier de Bosmelet, fonds d'archives seigneuriales intéressant plusieurs familles importantes du Département.

Enfin pour les sports, c'est une prévision de **-99.766€** qui est proposée dans cette DM. Cette inscription est justifiée par le fait qu'aucune programmation ne sera réalisée en 2020 pour les aides à l'acquisition de véhicules. Dans ce cadre, il convient de restituer les crédits de paiement de l'AP 2020. Le reste de l'ajustement concerne Ludisport et les aides à l'acquisition de matériel sportif.

#### 4. Mobilité, sécurité et protection de l'environnement

Dans le cadre des partenariats avec les organismes œuvrant pour l'environnement, il est inscrit **-200.000€** pour tenir compte des retards pris sur l'opération. Sur la gestion des espaces naturels sensibles, au global c'est une inscription de **-537.783,53€** qui est proposée, du fait du retard pris sur les travaux d'aménagement de la tourbière d'Heurteauville. Au titre de la politique de la qualité de l'eau, le toilettage des AP aboutit à une inscription de **-2.011,04€** dans ce projet de DM.

Pour les travaux sur le littoral et de défense contre la mer, il est inscrit un crédit de **-300.000€** du fait de l'ajustement des échéanciers des opérations de travaux du Tréport et des travaux de confortement du système d'endiguement à Étretat. Pour les travaux sur les berges de la Seine, il est inscrit **-174.851€** suite au réajustement des échéanciers des travaux de Villequier, des études préalables de Saint-Pierre-de-Varengeville et de l'étude du modèle hydraulique.

Pour les déplacements doux, il est inscrit un crédit de **-200.000€**. Les crédits sont ajustés pour tenir compte du montant du marché d'aménagement de la voie verte Saint-Wandrille-Rançon et de l'avancement de l'aménagement sur la RD110 à Port-Jérôme-sur-Seine.

¶ Pour les bacs départementaux, il est inscrit un crédit de **-1.447.112€**, dont 247.112€ du fait de la non réalisation de dépenses et de report du fait de l'interruption de service de certains bacs en raison de la crise liée au coronavirus. Les 1.200.000€ restants proviennent du retard lié à la crise sanitaire également, dans la construction

des bacs 25 et 26.

Dans le cadre de notre politique pour les routes départementales, il est proposé un crédit de paiement de **-605.057,85€**, justifiée par le report en 2021, de la programmation d'opérations de réhabilitations et d'extension sur les bâtiments des routes :

- Transfert de l'agence des routes de Clères,
- Extension du centre de Bolbec,
- Construction d'un centre d'exploitation pour le regroupement des centres de Blangy-sur-Bresle et Le Tréport,
- Locaux d'Arelaune-en-Seine,
- Parc de Sotteville et station-service.

Ces inscriptions sont également justifiées par le fait que certaines opérations ont pu être achevées en 2020 :

- Travaux de voirie et réseaux dans le cadre de regroupements de centres,
- Démolition du centre d'exploitation d'Yvetot,
- Acquisition du bâtiment "Technomap" pour l'antenne du parc de véhicules de Dieppe.

De même, pour les aménagements routiers, 2.300.000€ de crédits de paiement sont inscrits dans le cadre de la DM2 afin de faire face aux travaux de comblement de cavités, aux travaux sur les chaussées ou les ouvrages d'art. Cette même somme est retirée du secteur de la logistique, bâtiments, équipements des routes pour tenir compte des retards de livraison sur les matériels et véhicules commandés.

Sur le secteur de la sécurité, c'est une inscription complémentaire de **185.000€** qui est proposée dans la DM. Cette inscription complémentaire est compensée par une inscription négative de 15.000€ du fait de l'annulation de l'opération de réhabilitation de la gendarmerie de Rouen en raison de la perspective de sa cession en 2021. Pour le SDIS, compte tenu des projets d'investissement soutenus par le Département, les décaissements sur 2020 s'avèrent plus importants que ce qui a été estimé lors de la préparation du BP2020.

## 5. Fonctionnement interne

Pour les moyens de l'administration, en ce qui concerne le matériel informatique et la téléphonie, il est inscrit un crédit complémentaire de **750.000€**, principalement pour le renouvellement des postes de travail, dont une grande partie est liée au développement du télétravail. ¶¶

Pour les bâtiments administratifs, il est inscrit un crédit de **-467.005,75€**. Une partie de cette inscription est justifiée par le décalage, suite au confinement, de la mise en oeuvre du schéma directeur pour la réhabilitation de l'hôtel du Département (-76.000€), le moindre coût des études et travaux des autres bâtiments (-50.000€), le report de l'acquisition des parcelles de Blangy-sur-Bresle (-2.100€). Le report de l'acquisition du siège d'Habitat 76 sur 2021 et la réalisation partielle des travaux de désamiantage contribuent à diminuer les prévisions budgétaires de 354.337,98€.

Inversement, pour permettre le paiement des dernières factures sur les travaux neufs et de réhabilitations de l'hôtel du département, une proposition de 15.432,23€ est incluse dans ce projet de DM.

Sur le fonctionnement général, la prévision budgétaire pour la DM inscrite s'élève à **-667.410,80€**, dont 108.400€ au titre des marchés de maintenance des installations climatiques, au regard des échéanciers, 412.386,55€ proviennent du décalage du calendrier des travaux pour l'aménagement du futur siège de l'UTAS Boucle de Seine en décembre 2020. Enfin, concernant la livraison des 60 chaises d'évacuation pour l'hôtel du département en fin d'année, le règlement de cette dépense ne pourra intervenir en 2020. Ainsi, c'est une prévision de -146.624,25€ qui est proposée.

## II. Les recettes d'investissement

Quelques ajustements principalement autour de dotations ou subventions sont proposés pour 1.568.748€. Pour ce qui est du développement des territoires, il est proposé un crédit de **434.175€**. Cette inscription concerne le port de pêche du Havre et correspond principalement à une subvention de fonds européens.

Sur la mobilité, pour les bacs départementaux, c'est une inscription de **-444.205€** qui est proposée. Pour la protection de l'environnement et le développement durable, une recette de **-1.250.000€** est proposée du fait du retard pris dans la réalisation des travaux d'aménagement de la tourbière d'Heurteauville.

Au titre de l'éducation, la culture et les sports, c'est un crédit supplémentaire de **1.509.322,20€** qui est proposée au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements pour le projet de restructuration du collège Romain Rolland au Havre. Pour la partie culture et patrimoine, il est proposé une recette de **180.000€** pour tenir compte de la sélection, sur la mission Bern, du site du théâtre gallo-romain de Lillebonne. Une inscription de **20.000€** est également proposée pour le financement par le ministère de la culture, de l'acquisition du Chartrier de Bosmelet.

Enfin, pour le fonctionnement interne, c'est une prévision complémentaire de **1.119.456€** qui est proposée. Compte tenu du dossier de FCTVA produit à la Préfecture, il convient d'ajuster la prévision budgétaire par une inscription complémentaire de 2.000.000€. Inversement, au titre du nouveau fonds de Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental, lors du budget primitif, une prévision de 1.000.000€ a été votée. Aujourd'hui, nous avons soumis des dossiers à ce financement. La Préfecture a retenu le financement du collège Romain Rolland au Havre, recette inscrite sur la politique de l'éducation, culture et sports. Il convient donc de réduire la prévision du budget primitif.

Au final, le projet de budget supplémentaire, pour la section d'investissement, se présente comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé chapitre	Budget principal	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
040	Opérations d'ordre de transferts en section	19 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	-1 827 000,00
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	041	Opérations patrimoniales	500 000,00
	Dépenses d'ordre	519 000,00	040	Opérations d'ordre de transferts en section	1 599 323,37
020	Dépenses imprévues (dépenses)	915,64		Recettes d'ordre	272 323,37
20	Immobilisations incorporelles	-85 724,00	024	Produit de cessions des immobilisations	0,00
204	Subventions d'équipement versées	-5 049 784,62	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	-3 118 447,05	13	Subventions d'investissement	-431 252,00
23	Immobilisations en cours	-9 406 888,60	20	Immobilisations incorporelles	0,00
28	Participations et créances rattachées à des participations	720 000,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
27	Autres immobilisations financières	22 000,00	28	Immobilisations en cours	0,00
4544110	Aménagement foncier (allion A28-A13 (Dépenses)	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
	Autre	0,00	18	Emprunts et dettes assimilées	-18 240 000,00
	Dépenses réelles	-18 917 928,83		Recettes réelles	-18 871 262,00
	Total Dépenses d'investissement	-18 398 928,83		Total Recettes d'investissement	-18 398 928,83

## B. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I. Les dépenses de fonctionnement

Sur la section de fonctionnement, l'inscription de crédits pour les dépenses réelles, hors dépenses imprévues, est de 3.694.453,41€, soit une augmentation de 0,20 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2020.

#### 1. Solidarités

Pour les aides aux structures à vocation sanitaire, il est proposé un ajustement des crédits de **82.100€**, pour le versement des indemnités de concours pour les candidats non retenus, sur l'opération de construction du pôle social départemental du Havre.

Pour l'enfance, les prévisions sont augmentées de 18.100€. En effet, pour les aides aux structures à vocation sanitaire et sociale, le contexte de crise a eu un impact sur nos dispositifs. Il est proposé que les économies dégagées financent un dispositif d'aide spécifique (150.000€) pour aider les structures à faire face à l'impact du surcoût généré par la crise sanitaire et l'augmentation du nombre de bénéficiaires, ce qui justifie l'inscription complémentaire réalisée.

Sur le RSA et la politique d'insertion, une inscription de **8.940.000,32€** est proposée dans ce projet de DM. La très grande partie des crédits supplémentaires concerne le versement du RSA aux caisses d'allocations. Lors du BP, l'hypothèse retenue prévoyait une hausse du nombre de foyers bénéficiaire de 1 %, avec une revalorisation de l'allocation de 1,5 % au 1<sup>er</sup> avril 2020. À la fin août 2020, on constate une augmentation de 5,7 % du nombre de foyers bénéficiaires du RSA. Compte tenu de ces éléments, l'anticipation du besoin de crédit pour 2020, repose sur une projection d'augmentation de 10 % du nombre de bénéficiaires sur l'année basée sur la revalorisation de 0,9 % arrêtée au 1<sup>er</sup> avril 2020, soit un crédit complémentaire de 9.401.100,32€. Sur les actions d'insertion, il est proposé une inscription de -638.000€. L'enveloppe ouverte dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté, du fait de la crise sanitaire, sera réorientée vers de nouvelles dépenses. Au titre des référents RSA, il est proposé une inscription de 41.900€ consécutivement à l'augmentation des conventions COALLIA et AHAPS. Pour ce qui est des subventions, les dispositifs existants et la mise en place de subventions exceptionnelles dans le cadre d'aides d'insertion exceptionnelles relevant du plan pauvreté génèrent un besoin de crédits supplémentaire de 160.000€. Par ailleurs, si des crédits ont été votés pour le financement des Maitrisés d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), la réflexion avec l'État pour redéfinir les besoins n'est pas finalisée. En conséquence, il est proposé de ramener à 0 les prévisions budgétaires (-25.000€ à la DM).

Pour les personnes en situation de handicap, les prévisions pour le transport adapté sont ajustées de **-250.000€**. En raison de la fermeture des établissements pendant la période de confinement, les transports n'ont pas eu lieu, même s'il a fallu indemniser les transporteurs. L'économie est de l'ordre de 600.000€. Inversement, le protocole sanitaire pour la rentrée 2020-2021 impose au Département un moindre nombre d'élèves par véhicule. Mais il est encore difficile d'évaluer le surcoût de ces dispositions. C'est la raison pour laquelle la prévision a été positionnée à -250.000€.

La lutte contre les discriminations est génératrice d'une prévision budgétaire de **-21.500€**, au vu du nombre de dossiers de 2020.

Par ailleurs, nos soutiens aux coopérations internationales ont nécessité l'inscription de crédits de fonctionnement à hauteur de **87.387€**. Au titre de la nouvelle coopération avec le Liban, une aide d'urgence de 50.000€ a été accordée suite à l'explosion à Beyrouth. Ces crédits n'avaient pas été prévus, il convient donc de les inscrire. Pour le Burkina Faso, après la réponse du ministère de financement pour le projet d'accueil de services civiques volontaires dans les coopérations décentralisées de Chambéry-Ouahigouya et Seine-Maritime-Bam, il est proposé un crédit de 37.387€. Cette dépense va générer une recette du ministère du même montant.

## 2. Développement des territoires

Pour l'agriculture, l'élevage et les forêts, il est inscrit un crédit de **-174.986€**. Sur la seule partie de l'élevage, les crédits sont revus à la baisse de 96.900€. Les organismes bénéficiaires de nos aides ne relevaient pas du dispositif « COVID » mis en place lors de la Commission permanente du 27 avril dernier. Les modalités de règlement étant sur 2 ans, il convient de réduire les crédits 2020 pour les positionner dans le cadre de la préparation du BP 2021. Il en est de même pour les filières, ce qui justifie la prévision de -26.976€, ainsi que sur les programmes agricoles, avec une inscription de -51.110€.

Au titre de la politique de l'habitat, la prévision pour cette DM s'élève à **-360.000€**. Du côté des aides à l'habitat, pour le FSL, le taux de consommation des crédits 2020 permet la réduction des crédits de 200.000€, tout en assurant la possibilité de prendre en charge une éventuelle augmentation des demandes d'aide du fait de la crise sanitaire. Le dispositif expérimental pour accompagner vers le logement les jeunes sortant de l'ASE n'est pas encore totalement abouti, ce qui permet la réduction des crédits 2020 de 40.000€. Sur la partie amélioration de l'habitat, le nouveau marché du programme d'intérêt général, notifié en 2019 a généré peu de facturation. Le début de l'année 2020 a laissé supposer une accélération de la facturation, cependant la crise sanitaire a marqué un très net ralentissement. Aussi, c'est une restitution de 100.000€ qui est proposée à cette DM. Pour la nouvelle contractualisation ANRU, il était prévu un volet dépenses de fonctionnement en faveur du financement d'études pré-opérationnelles à mener en faveur de la réhabilitation des copropriétés dégradées dans certains sites. Une étude a été financée en 2019, et il n'a pas été prévu de financement d'autres études. Aussi, il est proposé une baisse de 40.000€ des crédits de paiement. A contrario, il est prévu le lancement, avant la fin de l'année, d'un marché d'études en faveur de l'élaboration du prochain Plan Départemental de l'Habitat pour la période 2020-2026. Pour permettre le financement de cette étude, il est inscrit un nouveau crédit de 20.000€ dans ce document budgétaire.

Pour les infrastructures portuaires, la prévision budgétaire est ajustée de **-220.000€**. En effet, les besoins financiers réels pour les opérations de dragage dans le port de Fécamp s'avèrent nettement inférieurs aux estimations réalisées lors de la préparation du budget primitif.

Pour l'action économique et en faveur de l'emploi, les crédits inscrits sont de **-52.530€**, pour tenir compte des engagements pris, les prévisions budgétaires étaient basées sur un nombre de dossiers plus important. Enfin, pour le développement touristique, l'inscription budgétaire de cette DM est de **-35.470€**. Le marché d'étude pour la mise en place d'une charte paysagère du grand site des falaises d'Étretat ne sera lancé qu'à l'automne. Il convient donc de réduire les crédits de paiement 2020 de 35.470€, crédits qui seront inscrits dans le cadre du BP 2021.

## 3. Éducation, culture et sports

Du côté des collèges publics, il est proposé un ajustement des prévisions de **-450.000€**. En raison de la fermeture des établissements pendant la période de confinement, les locaux sportifs des communes et EPCI



n'ont pas été utilisés, ce qui va diminuer les dépenses de la collectivité. L'économie est estimée à 400.000€. D'autres dépenses sont également réduites, comme les locations de démontables, des analyses et études ou encore la génération de déchets d'équipements électriques ; les crédits sont donc réduits de 50.000€.

Pour la promotion de la citoyenneté, il est proposé un crédit supplémentaire de **12.000€** afin d'assurer les dépenses liées aux actions collectives de prévention de la radicalisation auprès des collègues.

Enfin, pour le sport, c'est un ajustement de **-51.494€** qui est inscrit dans cette DM, justifié par l'annulation ou le report de nombreuses manifestations sportives.

#### 4. Mobilité, sécurité et protection de l'environnement

Pour le littoral et les berges de la Seine, un crédit supplémentaire de **71.000€** est proposé afin d'engager le marché de prestations de maîtrise de la végétation, marché nécessaire au maintien de l'activité de l'équipe des berges de Seine pour poursuivre ses travaux.

Pour la qualité de l'eau, un crédit de **50.000€** est inscrit pour mener à bien le projet de suivi de la COVID-19 dans les eaux usées, à l'échelle départementale.

Enfin, au titre des bacs départementaux, une prévision de **-364.000€** est proposée. La non réalisation de dépenses de réparations pendant la période d'interruption du service des bacs en raison de la COVID19 aboutit à la restitution de 24.000€. L'économie de pièces détachées permet de réduire les crédits de 40.000€ et l'interruption du service des bacs, combinée à la baisse du prix du carburant, est évaluée quant à elle à 300.000€.

#### 5. Fonctionnement interne

Pour ce qui est du fonctionnement de l'administration, une inscription de **-1.651.776,89€** est proposée. Au titre du fonctionnement général, il est inscrit une prévision de -136.000€ pour tenir compte des consommations de l'exercice 2020 sur les fournitures de chauffage et de la consommation d'énergie. Par contre, une inscription de 126.178€ permettra la prise en charge des masques remis aux collégiens à l'occasion de la rentrée scolaire, ainsi que la fourniture de distributeurs de gel hydroalcoolique à destination des collèges du Département. Du côté de l'administration générale, il est procédé à une inscription de -40.000€ du fait de la baisse marquée des contentieux que l'association Les Nids formule à l'encontre du Département, et par le fait qu'un grand nombre de dossiers sont gérés par les services de la collectivité. Enfin, sur la question des assurances, il a été décidé de ne plus souscrire d'assurances dommages ouvrage et tous risques chantiers pour les constructions hors collège. Cette décision permet d'inscrire -10.000€ à la DM. La plus importante prévision concerne l'ajustement de la prévision de subvention pour l'équilibre des budgets annexes. Compte tenu des prévisions inscrites pour ces budgets, la subvention d'équilibre peut être ajustée de -1.020.925,02€. Le détail est fourni en partie E du présent rapport.

Sur la partie des ressources, **-2.033.922€** sont inscrits afin de tenir compte des notifications de la participation du Département aux différents fonds de péréquation.

Pour les charges de personnel, c'est une réduction de **50.000€** qui est proposée pour tenir compte de la forte réduction du nombre de formations en 2020.

## II. Les recettes de fonctionnement

Ce projet de budget aboutit à une augmentation des recettes réelles de 3.298.231€, ce qui représente 0,23 % par rapport au budget primitif 2020. Le principal ajustement porte sur les fonds de péréquation, avec une prévision complémentaire de 6,7M€.

Pour les recettes de fonctionnement relevant de l'activité de la collectivité, dans le domaine des solidarités, il est inscrit un crédit de **-120.228,47€**. Une inscription de -493.785€ est proposée au titre des actions d'insertion, suite aux ajustements réalisés sur les dépenses de fonctionnement. Sur le versement aux caisses d'allocations, c'est une prévision de 102.293,97€ qui est inscrite, ce qui correspond à la régularisation du dispositif RSA au titre de l'année 2019. Du côté de la coopération internationale, le financement du projet Burkina-Faso Projets devrait permettre l'encaissement d'une recette en 2020 de 36.819,50€, somme proposée dans ce projet de DM.

Sur le développement des territoires, pour l'action économique et en faveur de l'emploi, il est inscrit un crédit de **-222.900€** afin d'ajuster nos prévisions au reversement 2020 du FSE pour les actions d'insertion, en lien avec les prévisions de dépenses. Du côté des infrastructures portuaires, c'est un crédit de **9.600€** qui est proposé pour tenir compte de la participation du Havre Seine Métropole aux dépenses réalisées dans le cadre du port de pêche du Havre.

Pour la mobilité, s'agissant des bacs départementaux, il est inscrit un crédit de **-61.422€** pour tenir compte de l'ajustement de la participation du département de l'Eure au fonctionnement du passage d'eau de Quillebeuf-sur-Seine calculé sur les dépenses 2019. Cet ajustement tient compte également de la participation du Havre Seine Métropole aux dépenses de financement du port de pêche du Havre.

Au titre de l'éducation la culture et le sport, pour les collèges publics, la prévision de recette est revue à la baisse, avec une inscription de **-650.000€** au titre de la participation des familles à la ½ pension. Du côté de la culture, c'est une prévision de **-321.866,51€** qui est proposée, somme justifiée par la fermeture des sites pendant la période de confinement, puis des mesures sanitaires mises en place pendant le reste de la crise sanitaire (-385.800€), et par des recettes supplémentaires sur le projet BIBNUM (versement de l'aide FEDER) et l'opération Premières pages (subvention de la DRAC).

Pour ce qui concerne le fonctionnement interne, sur le secteur du fonctionnement général, une prévision de recette complémentaire de **195.122,84€** est proposée dans cette DM. Pour ce qui est des recettes, c'est un ajustement de 145.122,84€ qui est proposé pour tenir compte d'encaissements de recettes n'ayant pas fait l'objet de prévisions jusqu'à présent. Au titre des assurances, il est proposé une réévaluation des crédits de paiement de 50.000€ pour tenir compte de règlements de sinistres attendus en 2020 (25.000€ pour les seuls dommages sur la voirie et 25.000€ hors voirie).

Au titre des dotations, subventions, participations, les prévisions budgétaires doivent être réajustées à la baisse. C'est donc une inscription de **-1.558.631€** qui est proposée. D'un côté l'attribution au titre des fonds de péréquation est plus importante que l'estimation réalisée lors de la préparation du budget primitif (+6.751.743€). De l'autre côté, et inversement, les prévisions sont revues à la baisse pour la TSCA et la TICPE (-7.963.000€), pour tenir compte du taux de réalisation depuis le début de l'année. Même si les notifications ne sont pas parvenues au Département, le principe de précaution nous incite fortement à revoir à la baisse les prévisions budgétaires.

Ainsi le budget supplémentaire en section de fonctionnement se présente comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé chapitre	Budget principal	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
023	Virement à la section d'investissement	-1 827 000,00	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	19 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 599 323,37	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>19 000,00</b>
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>-227 676,63</b>	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-352 309,00
022	Dépenses imprévues (dépenses)	-515 722,98	73	Impôts et taxes	5 051 743,00
65	Autres charges de gestion courante	-3 165 948,02	731	Impôts directs	-170 458,00
017	Revenu de solidarité active	8 896 900,00	015	Revenu minimum d'insertion	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	1 100,32	74	Dotations, subventions et participations	-1 652 245,67
67	Charges exceptionnelles	82 100,00	017	Revenu de solidarité active	322 293,97
011	Charges à caractère général	-919 598,89	75	Autres produits de gestion courante	0,00
016	APA	1 000 000,00	76	Produits financiers	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	200 000,00	77	Produits exceptionnels	99 207,50
014	Atténuations de produits	-2 033 922,00	<b>Autre</b>		<b>0,00</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>3 544 908,43</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>3 298 231,80</b>
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 317 231,80</b>	<b>Total Recettes de fonctionnement</b>		<b>3 317 231,80</b>

## B. MOUVEMENTS D'ORDRE ET MIXTES

En complément des diverses inscriptions réalisées, quelques ajustements sont nécessaires pour les mouvements d'ordre budgétaire. Les ajustements portent sur les amortissements. La reprise sur le budget principal, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la section d'investissement du budget annexe du parc départemental nécessite un complément de crédits de 1.599.323,17€. Par ailleurs, il convient d'amortir les subventions ou dotations perçues pour le financement d'équipements eux-mêmes amortissables. Cela nécessite une prévision de 19.000€. Enfin, sur les marchés publics, la collectivité est susceptible d'accorder des avances au démarrage des marchés. Lorsque la réalisation atteint les 65 %, il convient de régulariser l'avance, ce qui nécessite des écritures d'ordre budgétaire. Cette année, nous avons eu à régulariser un marché d'un montant important. Afin d'assurer d'autres régularisations, il convient d'ajouter des crédits en section d'investissement dépenses et recettes de 500.000€.

Enfin, l'arrêté du compte 2748 "autres prêts" dans le compte de gestion 2019 fait apparaître une provision pour dépréciation des risques et charges du dispositif Fonds de Solidarité Logement qui n'a pu raison d'être. Aussi, sans que cela ne nécessite une inscription budgétaire complémentaire, il convient de reprendre la provision de 255.189,35€.

## C. EQUILIBRAGE DE LA DECISION MODIFICATIVE

Avec les ajustements proposés par l'ensemble des services, il reste à établir l'équilibre de la décision modi-

ficative.

Pour la section d'investissement, du fait de nouvelles recettes, mais également de la modification des prévisions de dépenses d'équipement évoquées plus haut, l'équilibre est obtenu par une diminution du virement de la section de fonctionnement de 1.827.000€, par une augmentation des crédits de dépenses imprévues d'investissement de 915,64€, et par la réduction du recours à l'emprunt de 18.240.000€.

Pour la section de fonctionnement, après avoir ajusté le virement à la section d'investissement, l'équilibre est obtenu par une légère diminution des dépenses imprévues de 515.722,98€.

## D. LES BUDGETS ANNEXES

Tous les budgets annexes font l'objet d'ajustements budgétaires, dans le cadre de cette décision modificative.

### I. Parc zoologique de Clères

Sur cette décision modificative n°2, en dépenses de la section d'investissement, les crédits de paiement déjà votés sont revus à la baisse. La diminution est de 1.631.831,56€ : les dépenses pour les travaux de création du pôle accueil, prévus en 2020 ajustées pour tenir compte d'un démarrage décalé. Les travaux de curage de l'étang et de traitement des boues, qui auraient dû commencer dès le début de l'année, ont été retardés. Ils ne seront lancés qu'à l'automne. Il est donc proposé une inscription de -200.000€, crédits qui seront réinscrits dans le cadre du prochain budget primitif.

Sur les dépenses de la section de fonctionnement, il est proposé un crédit complémentaire de 7.000€ pour les vêtements professionnels et les équipements de protection individuelle. Du côté des recettes, c'est une prévision de **-253.960€** qui est inscrite dans la DM. L'ouverture retardée du parc, l'annulation de nombreuses activités sur la période du printemps ont un impact direct sur les recettes du site. La perte est estimée à 460.000€. Cette perte est partiellement compensée par une aide mise en place par l'État pour le soin des animaux et leur nourriture. Le Département va percevoir 146.040€.

L'équilibre est obtenu par une diminution du virement à la section d'investissement, et une diminution de la subvention d'équilibre provenant du budget principal de 1.570.871,56€.

### II. Restaurant Administratif

Sur les dépenses de la section d'investissement, il est proposé une diminution des crédits pour tenir compte du retard dans les travaux pour 27.149,46€.

Aucun ajustement n'est proposé pour les dépenses de la section de fonctionnement.

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu en diminuant le virement de la section de fonctionnement.

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par la diminution de la subvention d'équilibre provenant du budget principal de 27.149,46€.

### III. Parc Départemental

Le projet de décision modificative pour le budget du Parc consiste en une inscription supplémentaire de 7.000€ en dépense de la section de fonctionnement pour assurer la prise en charge des frais de commission d'Agorastore, inscription compensée par une prévision négative de 7.000€ sur les frais de carburant du fait de la moindre utilisation des véhicules.

Au final, la DM est nulle pour ce budget annexe.

#### IV. Laboratoire départemental d'analyses (LDA76)

Le projet de décision modificative pour le budget du laboratoire consiste en l'ajustement des dépenses de la section d'investissement de 10.100€ complémentaires, pour permettre une meilleure connexion entre le logiciel de gestion des analyses avec les appareils utilisés par le LDA.

Pour la section de fonctionnement, sur les dépenses, ce sont 237.300€ qui sont proposés. 76.100€ serviront à assurer la maintenance multi technique et du chauffage pour le laboratoire. Un crédit de 149.200€ permet de réajuster les prévisions conformément au BP 2020. Depuis ce vote, plusieurs virements de crédits ont été réalisés afin de répondre à des besoins urgents liés à la crise sanitaire. Enfin, certaines recettes ne font pas l'objet d'un règlement, ce qui oblige le comptable public à formuler des demandes d'admission en non-valeur. A ce jour, la liste présentée par Monsieur le Payeur justifie l'inscription de 12.000€.

Du côté des recettes, sur la section de fonctionnement, c'est une inscription de -399.318€ qui est proposée dans ce projet de DM. Au titre de la convention signée avec le centre Henri Becquerel, la prévision de recettes liée aux analyses que le laboratoire envisageait de réaliser avait été inscrite, et votés lors du budget supplémentaire à hauteur de 400.000€. Pour l'ensemble des analyses réalisées, la facturation s'élève à 30.682€, correspondant aux réactifs utilisés pour les tests. Il est donc proposé un ajustement de -369.318€. De même, les autocontrôles réalisés dans les collèges ont été interrompus pendant la période de confinement, ce qui représente une baisse des recettes attendues sur ce secteur de 30.000€, somme proposée en diminution dans la DM.

L'équilibre est obtenu pour la section d'investissement par l'ajustement du virement de la section de fonctionnement, et pour la section de fonctionnement, en augmentant la subvention d'équilibre provenant du budget principal de 577.196€.

Au global, la décision modificative n°2 des budgets annexes s'établit comme suit :

		Parc zoologique de Clères	Restaurant administratif	Parc départemental	Laboratoire départemental d'analyses	TOTAL
Investissement	Recettes	-1 831 831,56	-27 149,46		10 100,00	-1 848 881,02
	Dépenses	-1 831 831,56	-27 149,46		10 100,00	-1 848 881,02
	Equilibre	0,00	0,00		0,00	0,00
Fonctionnement	Recettes	-1 824 831,56	-27 149,46	0,00	227 200,00	-1 624 781,02
	Dépenses	-1 824 831,56	-27 149,46	0,00	227 200,00	-1 624 781,02
	Equilibre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	Recettes	-3 656 663,12	-54 298,92	0,00	237 300,00	-3 473 662,04
	Dépenses	-3 656 663,12	-54 298,92	0,00	237 300,00	-3 473 662,04
	Equilibre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Voici les principaux éléments qui constituent le projet de la décision modificative n°2 qui vous est soumis.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir adopter le dispositif de délibération ci-annexé.